

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_119 : ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES – LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_119 : ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES – LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Michel FRANQUES, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois exploite deux équipements aquatiques :

- Atlantis, comprenant cinq bassins et deux pataugeoires représentant une surface de plan d'eau de 1 235m², ainsi qu'un centre de remise en forme.
- Taranis, comprenant un bassin d'apprentissage couvert, un bassin extérieur et une pataugeoire représentant une surface de plan d'eau de 325m².

Compte tenu des périodes de fermeture des bassins, la surface utilisable à l'année est de 1 053m².

En 2019 (dernière année d'exploitation non impactée par la crise sanitaire), 260 000 personnes ont fréquenté Atlantis et 24 900 sont venues à Taranis.

Pour répondre aux besoins de la population, renouveler l'offre aquatique et satisfaire les nouvelles réglementations en termes d'accueil des publics, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a lancé en 2018 les études de programmation des équipements aquatiques. Elles comprennent l'analyse du contexte, les études prospectives, la concertation avec les usagers et la rédaction du programme de modernisation des équipements aquatiques.

Ces études ont mis en avant un déficit important de surface de plan d'eau, la nécessité de mettre aux normes les deux équipements existants, de les moderniser et de développer une complémentarité entre Atlantis et Taranis.

En tenant compte des équipements existants sur le bassin de vie et de la démographie, le déficit actuel de surface de bassin utilisable à l'année est évalué selon les recommandations nationales (15 à 20 m² pour 1000 habitants) entre 800 et 1400m². Pour répondre à ces besoins, les études ont mis en avant la nécessité de créer deux bassins utilisables à l'année. La solution proposée comprend un bassin extérieur de 50x21m à Atlantis et l'agrandissement à 25x15m du bassin extérieur existant à Taranis.

Les normes applicables aux nouvelles piscines imposent aussi de prévoir des flux et des espaces vestiaires sanitaires séparés entre le public adulte et le public scolaire. Cela implique de fait un agrandissement des vestiaires actuels et des nouvelles configurations de distribution de ces espaces adaptées à l'accueil de différents publics.

Les deux équipements en service depuis plus de vingt ans nécessitent des travaux de gros entretien (étanchéité des plages intérieures, renforcement de l'isolation thermique du bâti, remplacement des revêtement des sols et des murs, remplacement du revêtement du bassin extérieur existant à Atlantis,...) et

de modernisation (ergonomie de l'accueil, nouvelle aire de jeux pour les enfants, centre de remise en forme, locaux pour le personnel, rénovation des locaux pour les associations, poste de surveillance des baignades, locaux de rangement, production d'électricité et de chaleur, création de zone d'ombre, rénovation du toboggan,...).

L'ouverture de Taranis à l'année pour tous les publics nécessite la création d'un hall d'accueil, des locaux pour l'administration, un local sécurisé, des locaux pour le personnel, l'extension de la zone technique avec un accès spécifique.

Les études prospectives, la typologie du territoire, la concertation avec les usagers et le retour d'expérience ont mis en avant la nécessité de consolider la complémentarité entre les deux équipements aquatiques existants.

ATLANTIS : un équipement structurant d'intérêt départemental et régional

- maintien des plans d'eau existants,
- création d'un bassin extérieur de 50x21m, utilisable à l'année,
- création d'une aire de jeux d'eau pour jeunes enfants (< 6 ans),
- rénovation, agrandissement (260 m²) et restructuration des locaux actuels,
- redynamisation et extension de l'espace santé bien-être.

TARANIS : une nécessaire offre de proximité

- élargissement du bassin extérieur existant à 25x15m et ouverture à l'année,
- rénovation, agrandissement (500 m²) et restructuration des locaux actuels,
- création d'aménagements extérieurs (parvis, plages minérales, végétales).

Cette opération permettrait de créer 1322 m² supplémentaires de plan d'eau utilisables par an, soit un total de 2 375 m², pour répondre durablement aux besoins liés au savoir nager dans le Tarn Nord et aux besoins de la population du bassin de vie de l'Albigeois.

Les études de programmation intègrent les énergies renouvelables pour couvrir *a minima* 80% des besoins des sites sites (chaudières bois, capteurs solaires souples, panneaux photovoltaïques). L'estimation prévisionnelle des coûts a été effectuée sur la base de ratios appliqués à des quantités unitaires.

Les coûts d'investissement sont les suivants :

	Coût Travaux €HT	Coût Opération €HT
Atlantis	10,91 M€	14,08 M€
Taranis	4,10 M€	5,18 M
Total	15,01 M€	19,26 M

Pour la réalisation de cette opération, il est proposé de procéder au lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre selon les modalités suivantes :

- Nombre de candidats admis à concourir à l'issue de la phase candidature : trois
- Indemnité maximale des trois candidats : 90 000 €HT par candidat admis à concourir, l'indemnité du lauréat étant comprise ensuite dans sa rémunération de maître d'œuvre. L'indemnité accordée à un candidat, dont les prestations s'avèreraient incomplètes, pourrait être sensiblement diminuée, voire supprimée, dès lors que ses prestations seraient jugées non conformes aux dispositions du règlement ou insuffisantes.
- Niveau de rendu des prestations du concours : esquisse
- Enveloppe financière prévisionnelle de l'opération : 19 260 000 €HT, dont 15 010 000 €HT de travaux.

L'opération est éligible à des financements de l'État, de la Région et du Département.

Concernant le jury de concours, les membres de la commission d'appel d'offres sont membres du jury de concours.

Il est proposé que le premier vice-président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et le vice-président délégué aux espaces aquatiques soient désignés membres du jury.

En outre, dans la mesure où une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer au concours, au moins un tiers des membres du jury doivent avoir la même qualification ou même expérience (personnes qualifiées).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'opération de modernisation et d'extension des espaces aquatiques,
- d'autoriser le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse,
- de fixer à trois le nombre maximal de candidats admis à concourir,
- de fixer à 90 000 euros HT maximum le montant de l'indemnité allouée aux candidats admis à concourir,
- de fixer à 12 le nombre de représentants au jury de concours à savoir :
 - la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, présidente du jury,
 - les 5 membres élus de la commission d'appel d'offres,
 - le premier vice-président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,
 - le vice-président délégué aux équipements aquatiques,
 - 4 représentants des personnes qualifiées,
- de charger la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en sa qualité de présidente du jury, de désigner par arrêté les personnalités qualifiées,
- de donner tout pouvoir à madame la présidente pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 27 voix pour, 13 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Pierre DOAT, Monsieur Gérard POUJADE, Madame Anne-Marie ROSÉ, Monsieur Thierry MALLÉ, Monsieur Thierry DUFOUR, Madame Christine TAMBORINI, Monsieur Alfred KROL, Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

8 abstention(s)

Monsieur Philippe GRANIER, Madame Elisabeth CLAVERIE, Monsieur Bernard DELBRUEL, Monsieur Ghislain PELLIEUX, Monsieur Michel TREBOSC, Monsieur Yves CHAPRON, Madame Marie ESTEVENY, Madame Marie-Christine CABAL

APPROUVE le programme de l'opération de modernisation et d'extension des équipements aquatiques Atlantis et Taranis,

ARRÊTE l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 19 260 000 €HT, dont 15 010 000 €HT de travaux.

AUTORISE le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse.

FIXE à trois le nombre maximal de candidats qui seront admis à concourir.

FIXE l'indemnité maximale allouée aux candidats admis à participer au concours à 90 000 € HT.

FIXE à 12 le nombre de représentants au jury de concours à savoir :

- la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, présidente du jury,
- les membres élus de la commission d'appel d'offres,
- le premier vice-président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,
- le vice-président délégué aux équipements aquatiques.
- 4 membres au titre des personnes qualifiées.

AUTORISE la rémunération des membres représentant le tiers de maîtrise d'œuvre du jury.

DIT QUE les crédits nécessaires pour le lancement de l'opération sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à procéder à la signature de tout acte et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY